

L'ACTUALITÉ
JURIDIQUE
DROIT ADMINISTRATIF

AIDA

Dossier
Page 1423

JEUX OLYMPIQUES ET DROIT ADMINISTRATIF

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques comporte de nombreux enjeux parmi lesquels figure la mise en place d'un *continuum* de sécurité et de défense. Ces Jeux ont également entraîné des évolutions spectaculaires du dispositif antidopage français. Enfin, avec le retentissement médiatique autour de cet événement, la *lex sportiva* canalise la liberté d'expression des athlètes.



Version numérique incluse*



ACTION SOCIALE ET AIDE SOCIALE

**Référé-liberté et droit
à l'hébergement d'urgence**
p. 1446

Les étrangers obligés de quitter le territoire français peuvent demander, par la voie du référé-liberté, à bénéficier d'un hébergement d'urgence. Toutefois, une telle attribution n'a rien d'automatique.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

In memoriam André Legrand
p. 1409

André Legrand était un grand universitaire, devenu un éminent spécialiste du droit de l'éducation. Il est décédé le 2 juillet.

FONCTION PUBLIQUE

**De l'incommunicabilité
des demandes de protection
fonctionnelle aux tiers**
p. 1459

En confirmant le refus de communiquer une plainte pénale, le Conseil d'Etat garantit la confidentialité des demandes de protection fonctionnelle, qui ne peuvent pas être transmises aux tiers.

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



9 782996 324261

HEBDOMADAIRE – 15 juillet 2024 – N° 26 – 2024

Pages 1409 à 1464

AJDA

Tour Lefebvre Dalloz -
10, Place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 40 64 54 54

Hebdomadaire - 79^e année

Présidente - Directrice de la publication
Ketty de Falco
Directrice des Éditions -
Directrice générale
Caroline Sordet
Directrice rédaction Public
Corinne Gendraud

RÉDACTION

aj@dalloz.fr

Rédacteurs en chef

Fabrice Melleroy

Jean-Marc Pastor

Rédactrice en chef adjointe

Emmanuelle Maupin

Rédaction

Carine Biget

Conseil scientifique

Yves Jégouzo, Christine Maugué,

Nicolas Portier, Vincent Potier,

Loïc Poupot, Nils Symchowicz,

Didier Truchet, Philippe Yolka

Première secrétaire de rédaction

Caroline Charrier

Secrétaires de rédaction

Sylvie De Sousa

Paule Maurette

Rédacteur en chef technique

Raphaël Henriques

ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements

Alexandra Doray - ventes@dalloz.fr

Responsable relation clients

Corinne Routier

01 83 10 10 10

src@lefebvre-dalloz.fr

Publicité

Sandrine Touton Michel

Tél. : 01 40 92 20 24

publicite@lefebvre-sarrut.eu

France métropolitaine 1 an :

991,39 € TTC

Etranger 1 an : 1037,00 € HT

Prix au numéro : 53,09 € TTC

L'Actualité juridique

droit administratif est éditée par

EDITIONS DALLOZ

SAS au capital de 3956040€

Siège social : 10, Place des Vosges

Tour Lefebvre-Dalloz

92072 Paris La Défense cedex

RCS Paris 572 195 550,

CODE APE 5811 Z

N° SIRET 572 195 550 00098

N° TVA FR 69 572 195 550

N° CPPAP : 1227 T 79888

DUPLIPRINT,

733, rue Saint-Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - juillet 2024

Société des Éditions Lefebvre-Sarrut

© Éditions Dalloz - L'Actualité

juridique droit administratif,

juillet 2024

La reproduction, même partielle, de tout

élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE..

N° 26/

hebdomadaire – 15 juillet 2024

pages 1409 à 1464

Retrouvez l'AJDA sur [@AJDA_Dalloz](#)

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

1412 Industrie verte: accélérer et simplifier les procédures

Pour faciliter l'implantation des installations industrielles vertes, une des promesses de la loi du 23 octobre 2023, deux décrets prévoient diverses mesures de simplification des procédures applicables en matière d'environnement.

1414 Le service extérieur des pompes funèbres est un SPIC

Le Tribunal des conflits donne compétence au Juge judiciaire pour connaître du contentieux opposant un agent d'un crématorium à son employeur public en raison du caractère de droit privé du contrat.

JURISPRUDENCE COMMENTÉE

1450 Parfois commune varie, bien fol est qui s'y fie

Note de Vincent L'Hôte

S'il est possible à une commune de changer de stratégie contentieuse, ce revirement n'implique pas que le Juge écarte des débats les mémoires et les pièces antérieurement produits à l'Instance.

1456 Pas de caducité des OQTF prises avant l'entrée en vigueur de la loi Immigration et intégration

Conclusions de Maguy Fullana-Thevenet

L'application des nouvelles dispositions de l'article L. 731-1 du CESEDA aux étrangers ayant fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français prise avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 2024 ne méconnaît pas le principe de non-rétroactivité des actes administratifs, dès lors que l'étranger n'était pas placé dans une situation juridiquement constituée.



*A l'aide de vos identifiants, retrouvez votre revue sur Dalloz-Revue.fr et sur l'appli Dalloz pour smartphone et tablette.

1409 TRIBUNE

- 1409 **André Legrand, un grand universitaire au remarquable parcours,**
par Bernard Toulemonde

1412 AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- 1412 **Industrie verte : accélérer et simplifier les procédures**
- 1412 **Prise en compte du risque caractérisé de destruction des espèces protégées**
- 1413 **Maintien du régime indemnitaire des agents d'une collectivité en congé de maladie**
- 1413 **La protection fonctionnelle doit bénéficier aux agents publics entendus en audition libre**
- 1414 **Détermination de la destination d'un immeuble ancien**
- 1414 **Le service extérieur des pompes funèbres est un SPIC**
- 1415 **La CEDH donne raison à Carole Delga**
- 1415 **Discipline des fonctionnaires : renvoi d'une QPC sur leur droit de se taire**
- 1416 **Précisions sur les pouvoirs de police du maire à l'égard d'un immeuble menaçant ruine**
- 1416 **Le tribunal du stationnement payant prend forme par voie réglementaire**

- 1417 **Le fichier des mineurs revenant de zones de conflits terroristes n'est pas illégal**
- 1417 **Demande d'asile présentée par le parent d'un mineur après rejet de sa propre demande**
- 1418 **Le JO de la semaine**

1423 DOSSIER

JEUX OLYMPIQUES ET DROIT ADMINISTRATIF

- 1424 **La surveillance périmétrique des sites d'épreuves et de célébrations des Jeux de 2024,**
par Marc-Antoine Granger
- 1431 **Les Jeux de Paris et la lutte contre le dopage,**
par Béatrice Bourgeois
- 1437 **La liberté d'expression des athlètes aux Jeux olympiques de Paris 2024,**
par Mathieu Maisonneuve

1446 JURISPRUDENCE COMMENTÉE

- 1446 **Référé-liberté et droit à l'hébergement d'urgence,**
CE 29 décembre 2023,
Ministre délégué chargé de la ville et du logement,
CE, ord., 15 février 2024,
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement,
note Hervé Rihal

- 1450 **Parfois commune varie, bien fol est qui s'y fie,**
TA Grenoble, 23 février 2024,
note Vincent L'Hôte

- 1456 **Pas de caducité des OQTF prises avant l'entrée en vigueur de la loi Immigration et intégration,**
TA Lyon, 11 avril 2024,
concl. Maguy Fullana-Thevenet

- 1459 **De l'incommunicabilité des demandes de protection fonctionnelle aux tiers... aux fins de libération de la parole,**
CE 11 mars 2024,
note David Charbonnel

1464 INDEX

Liste des responsables de rubrique et informations aux auteurs en page 1445